





COMMISSION DEPARTEMENTALE DES JEUNES & TECHNIQUE

PROCES VERBAL N° 08

Réunion plénière du 15 mars 2022

Lieux: Yvetot

Présidence : M. Raphael GRIEU

Sont présents : MM Vincent ALVAREZ, Michel MONNIER, Jacques CHANCEREL, Jean-Pierre VILPOIX, Pierre

COLLETTE, VARIN Jérémy, CROCHEMORE Damien

Excusé: M. Samuel DOUDAINE

Assistent: M. Pierre GRANDIN (CTD DAP)

Le PV N°7 est adopté

HOMOLOGATION DU 3ème TOUR DU FESTIVAL U13 PITCH

Tous les plateaux sont homologués sauf :

Centre de LONGUEVILLE

Le plateau est programmé au mercredi 23 mars 2022

Les clubs qualifiés pour la finale qui se déroulera le 2 avril 2022 à DIEPPE sont ;

- SC FRILEUSE
- SSC OCTEVILLE
- ESM GONFREVILLE
- ES DU MONT GAILLARD
- US CAP DE CAUX CRIQUETOT
- LE HAVRE AC
- ET.S. TOURVILLAISE
- FC OFFRANVILLE
- GRPT USSMEF/FCFRPE
- CMS OISSEL
- FC ST ETIENNE DU ROUVRAY
- FC ROUEN 1899
- US QUEVILLY ROUEN METROPOLE
- AS MADRILLET CHT BLANC
- GRPT US CRIEL EU FC
- VAINQUEUR DU CENTRE DE LONGUEVILLE

Ces clubs sont convoqués le 25 mars 2022 à 19h00 au siège du district pour le tirage au sort des premières rencontres







Centre de US QUEVILLY ROUEN METROPOLE

- Une amende de 10€ est infligée au FC ROUEN 1899 pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (manque signature de l'éducateur)
- Une amende de 10€ est infligée au CMS OISSEL pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (manque signature de l'éducateur)

Centre de BOSC LE HARD

 L'équipe du YVETOT AC 2 était absente du plateau. La commission inflige une amende de 99€ pour forfait non déclaré

Centre du PETIT COURONNE

- L'équipe du ROUEN SAPINS 2 était absente du plateau. La commission inflige une amende de 99€ pour forfait non déclaré
- Une amende de 10€ est infligée à l'US QUEVILLY ROUEN METROPOLE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (manque l'éducateur)

Centre de CAP DE CAUX

- Une amende de 10€ est infligée à l'US BOLBEC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (manque l'éducateur)

Centre de LILLEBONNE

- Une amende de 5€ est infligée à l'ES EPOUVILLE pour 1 licence manquante (éducateur)
- Une amende de 10€ est infligée à l'ES EPOUVILLE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (manque signature de l'éducateur)

PREPARATION DE LA FINALE DU FESTIVAL U13

La mise en place de l'organisation de la finale du festival U13 pitch est mis en place en collaboration avec Pierre GRANDIN

Le président GRIEU Raphael

le secrétaire MONNIER Michel

DOZ/

District de Football de Seine-Maritime